Envoyé en préfecture le 19/09/2026
Reçu en préfecture le 19/09/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20260915-2026_45-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

COMMUNE DE LA NOUAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers : 11
Présents : 10
Votants : 10

Date de convocation : 1er septembre 2026
Date d'affichage : 1er septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Nouaye se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie sur la convocation du Maire,

Étaient présents : Mme Fabienne BONDON, M. Loïc JOUAN, Mme Isabelle LEPAGE, M. Jérôme TOSTIVINT, M. Stéphane BESNARD, M. Johann RIAULT, Mme Floriane VALLEAU, Mme Gaëlle NIGNOL-CRENN, Mme Chris HOZE, Mme Florence GUERIN.

Était absent excusé : M. Alban BERTHELOT

Le quorum de 6 est atteint.
La séance est ouverte à 20h05.
Johann RIAULT est nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-45
Objet : ECLAIRAGE PUBLIC - HORAIRES

Exposé : Mme Le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2026/23 concernant l'extinction de l'éclairage public pendant la période d'été allant du samedi 04 avril 2026 au dimanche 20 septembre 2026. L'extinction d'été permet à la Commune de réaliser des économies et de limiter les effets des augmentations de prix, la durée limitée d'éclairage en hiver a de plus une incidence favorable pour la faune nocturne.

Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 7 pour et 3 abstentions décide :

- qu'à partir du lundi 21 septembre prochain, l'éclairage sera actif du **7h30 à 8h30** et jusqu'à **20h30** maximum le soir.
- que la transmission de l'information sera faite auprès de la population ainsi qu'auprès du SDE35 pour mise en application.

Le Secrétaire de séance,
Johann RIAULT

Le Maire,
Fabienne BONDON

MAIRIE DE LA NOUAYE (ILLE-ET-VILAINE)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme et exécutoire